6 AGRICULTURE

32. Occupation du sol en 2006

33. Évolution des exploitations agricoles

34. Localisation des principaux élevages

35. Épandages dans la Marne

36. Répartition des silos et leur aire de collecte

32. Occupation du sol en 2006

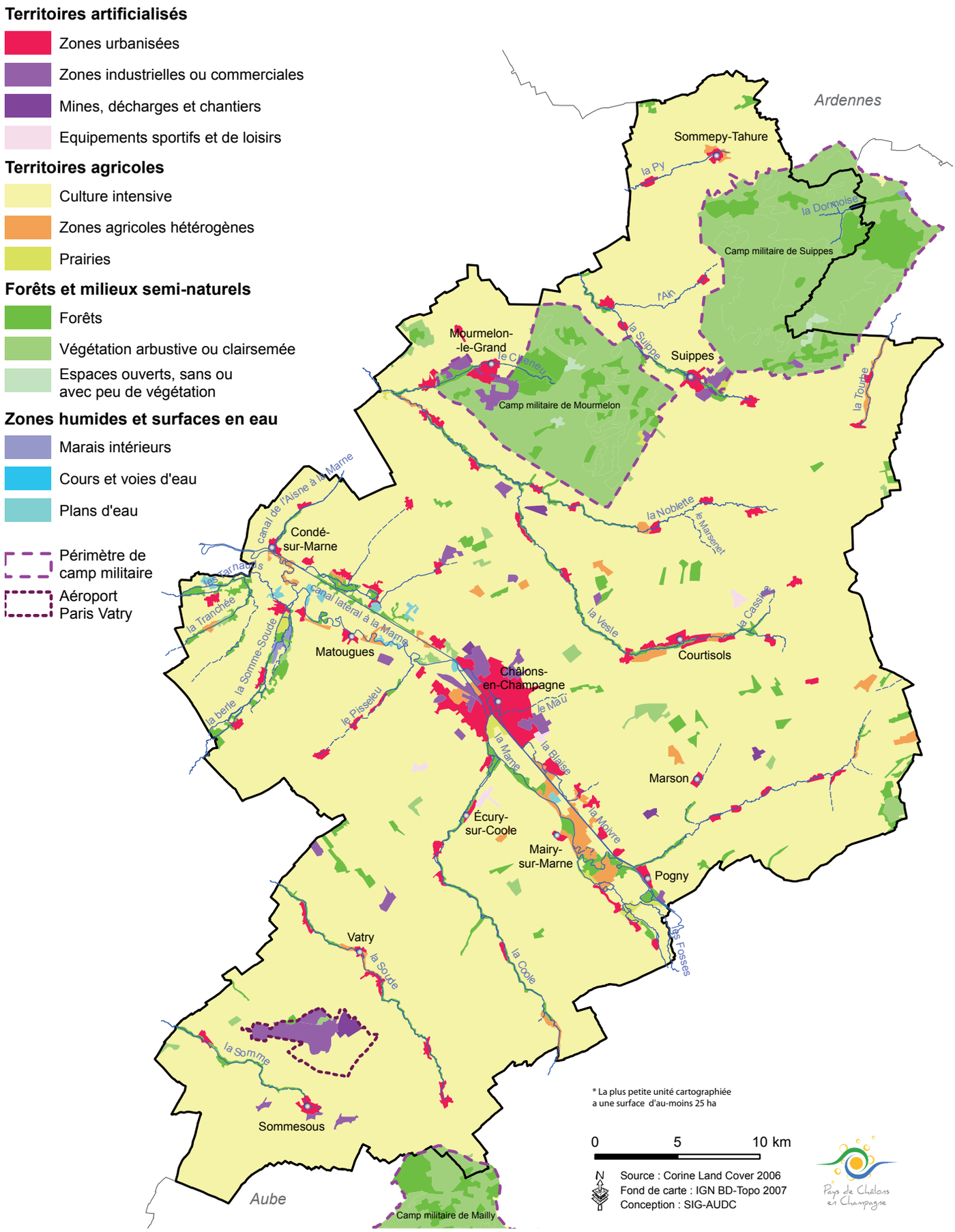

Un territoire à vocation essentiellement agricole

La consécration du potentiel agronomique de la Champagne crayeuse est récente. À partir des années 50, sous l'effet de la mécanisation, de la fertilisation, des remembrements, de la formation et du savoir-faire des exploitants, la Champagne crayeuse devient un territoire agricole d'excellence.

Le développement du système coopératif, associé à un syndicalisme influent, a également contribué au développement de filières agro-industrielles régionales qui figurent en tête des classements mondiaux. Certains équipements du Pays de Châlons-en-Champagne comme la féculerie d'Haussimont ou le silo de luzerne de La Cheppe n'ont pas d'équivalent.

Le développement de la raffinerie végétale, appuyée par les activités de recherche dans le cadre du Pôle de Compétitivité à vocation mondiale "Industries et Agro-Ressources" devrait encore renforcer cette vocation agro-industrielle du territoire.

L'importance de l'agriculture dans le pays se traduit en termes d'occupation du sol par une Surface Agricole Utile (SAU) couvrant près de 80 % du territoire loin devant la SAU de la Marne (68 %) et celle de la France (53 %). Au sein du pays, l'essentiel de la SAU est aujourd'hui représenté par les terres arables.

La Surface Agricole Utilisée (SAU) communale dans le Pays de Châlons-en-Champagne

	Taux de couverture par la SAU	Répartition de la SAU
CAC	75 %	8 %
Couronne péri-urbaine	82 %	32 %
Secteur Nord	66 %	23 %
Secteur Sud	85 %	13 %
Pays de Châlons-en-Champagne	76 %	100 %

Source : DRAAF, Recensement Agricole, 2000

Pour mémoire :

La Surface Agricole Utile (SAU) est un concept statistique qui permet d'évaluer le territoire consacré à la production agricole. Elle est composée des terres arables (cultures maraîchères, grandes cultures, prairies artificielles, jachères...), des surfaces toujours en herbe (prairies permanentes, alpages), des vignes et des vergers. Les bois et forêts ne sont pas inclus.

33. Évolution des exploitations agricoles

SAU moyenne par exploitation (en ha)

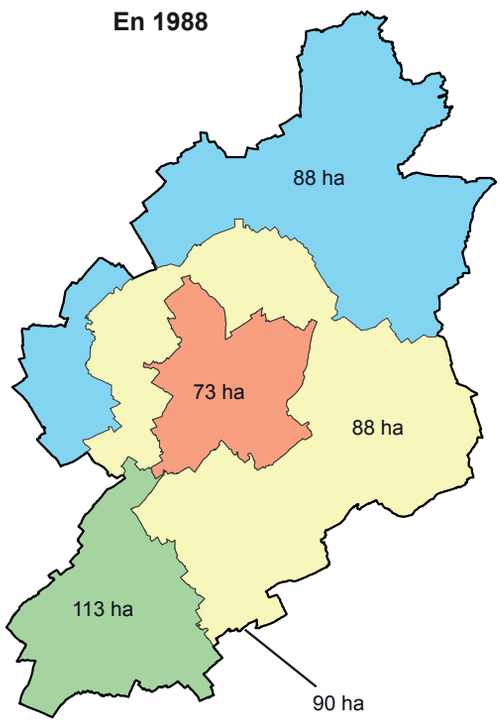

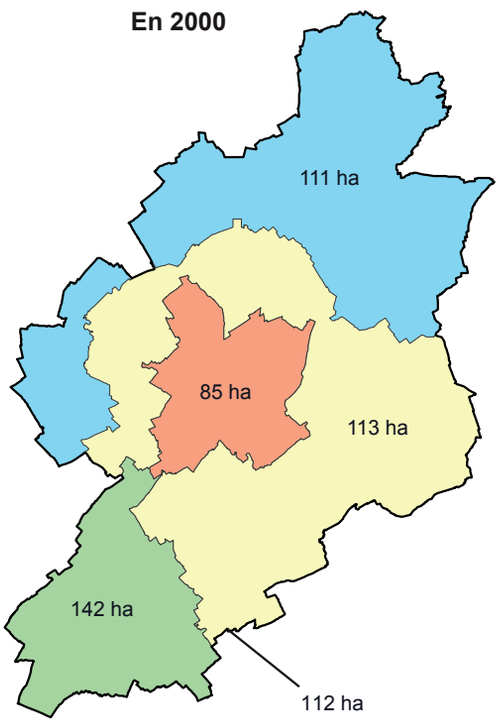

Représentativité des exploitations de plus de 100 ha

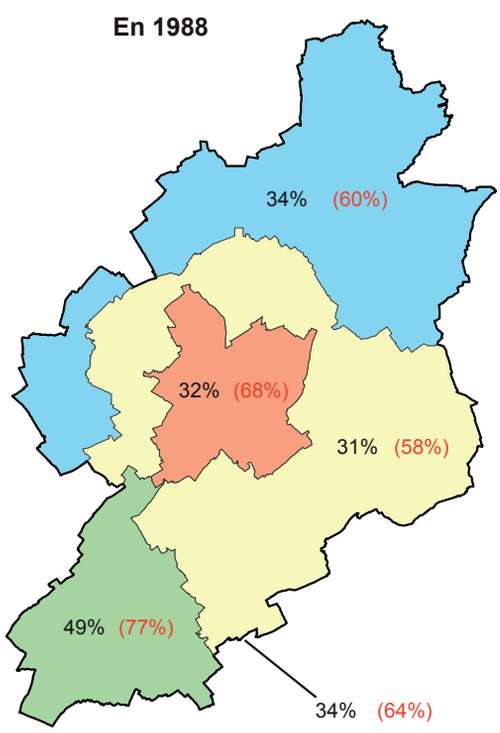

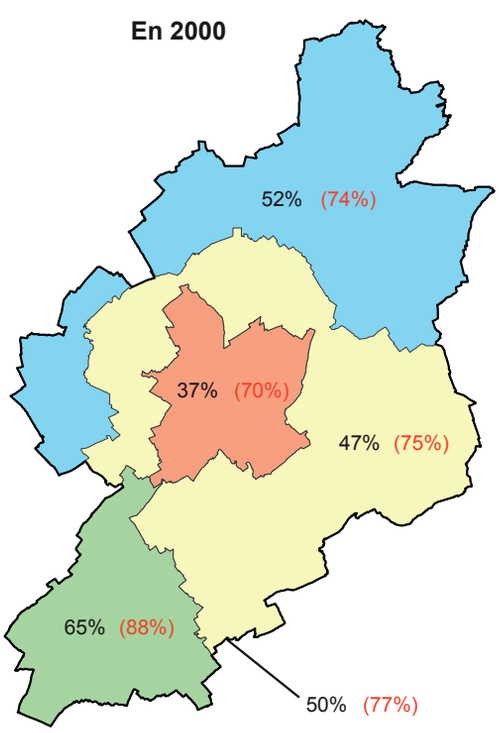

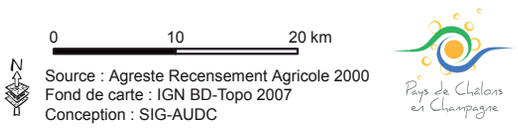

(60%) Proportion de SAU occupée par les exploitations concernées

Un agrandissement et une concentration des exploitations agricoles

Comme dans le reste de la France, la tendance dans le Pays de Châlons-en-Champagne est à l'agrandissement et à la concentration des exploitations agricoles.

Leur nombre est en effet passé de 1 552 en 1988 à 1 274 en 2000, soit une diminution de 18 % en 12 ans.

Le phénomène de concentration des exploitations agricoles est à mettre en parallèle avec une forte augmentation de la Surface Agricole Utile moyenne par exploitation, qui est passée de 91 ha à 112 ha de 1988 à 2000, soit une progression de 23 %. Cette augmentation est constatée dans l'ensemble des secteurs du territoire. Pour comparaison, la SAU moyenne par exploitation en France est passée de 29 ha à 41 ha entre 1988 et 2000.

Le phénomène d'agrandissement des exploitations, engagé dès le début de la "Révolution agricole" des années 50, s'est accompagné d'une modernisation de l'agriculture et d'une rationalisation du travail et de l'espace agricole, notamment par la succession des remembrements jusqu'aux années 80.

Le phénomène d'augmentation des surfaces agricoles est encore plus marqué dans le secteur Sud du Pays de Châlons-en-Champagne où les exploitations de plus de 100 ha représentent 65 % des exploitations en 2000, alors qu'elles n'en représentaient que 49 % en 1988.

Un territoire à forte dominante agricole

34. Localisation des principaux élevages

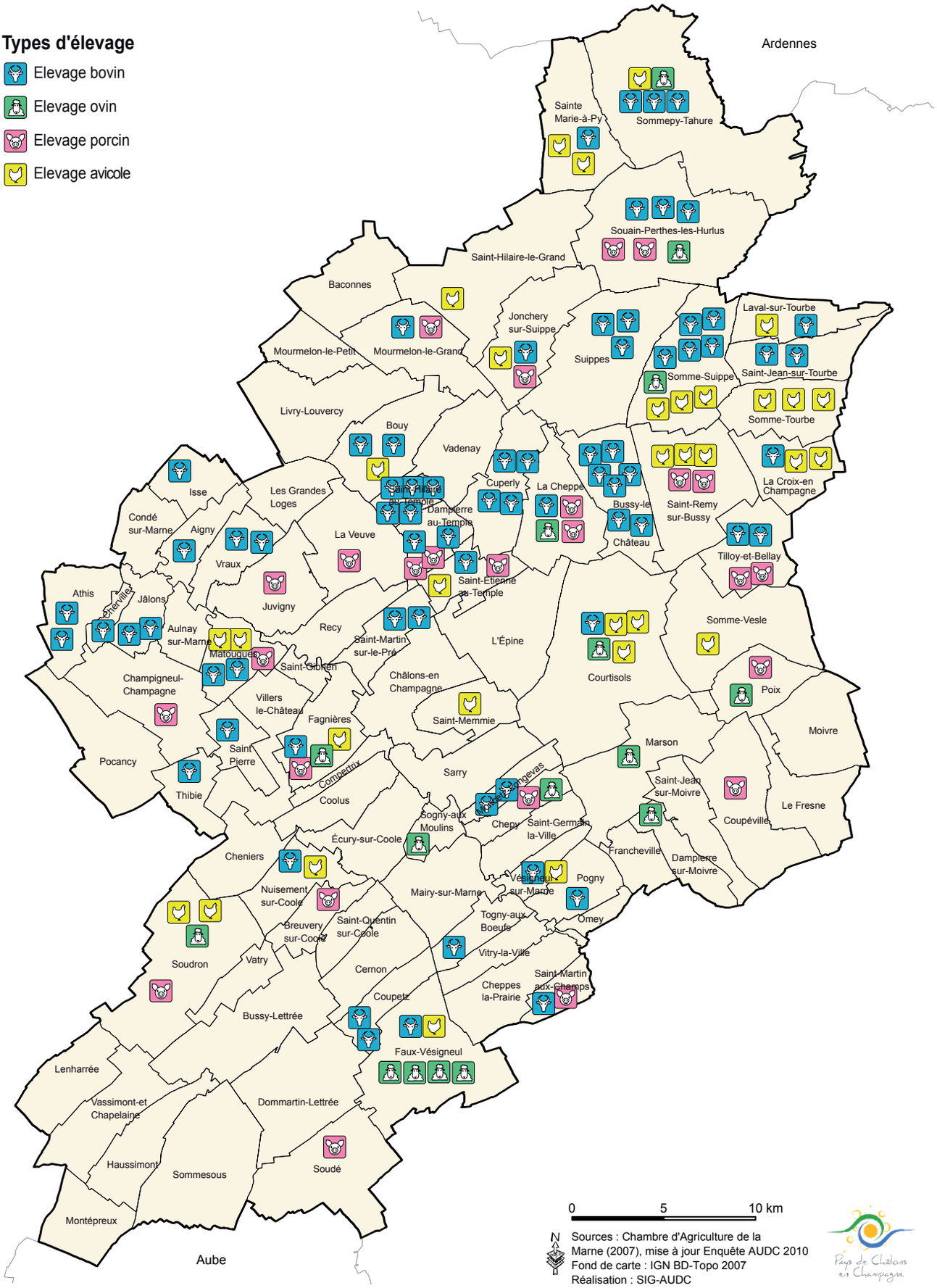

L'élevage, une activité secondaire dans un territoire de grandes cultures

L'activité agricole du Pays de Châlons-en-Champagne est essentiellement tournée vers les grandes cultures dont celles de blé, d'orge, de betteraves industrielles et de luzerne, qui sont les quatre productions phares du territoire. La culture d'oléagineux (colza, tournesol) et des légumes de plein champ a également connu un essor à partir des années 80 dans le cadre d'une diversification de l'agriculture.

Par rapport aux productions végétales, l'élevage constitue une activité généralement secondaire. L'élevage hors-sol de bovins et porcins occupe une place de choix dans les stratégies de diversification des productions agricoles, notamment dans le secteur Nord qui présente un profil agricole plus diversifié que les autres secteurs. Ces ateliers d'élevage (une centaine d'élevages bovins et une trentaine d'élevages porcins, représentant respectivement 12 et 38 % des effectifs départementaux) permettent de dégager un complément de revenus pour les agriculteurs et de valoriser une partie des céréales produites sur l'exploitation.

Il existe également des élevages de volailles avec une certaine concentration dans le Nord-Est du territoire. En revanche, l'élevage ovin, qui a longtemps été perçu comme attaché à la Champagne crayeuse, est devenu quasiment anecdotique.

35. Épandages dans la Marne

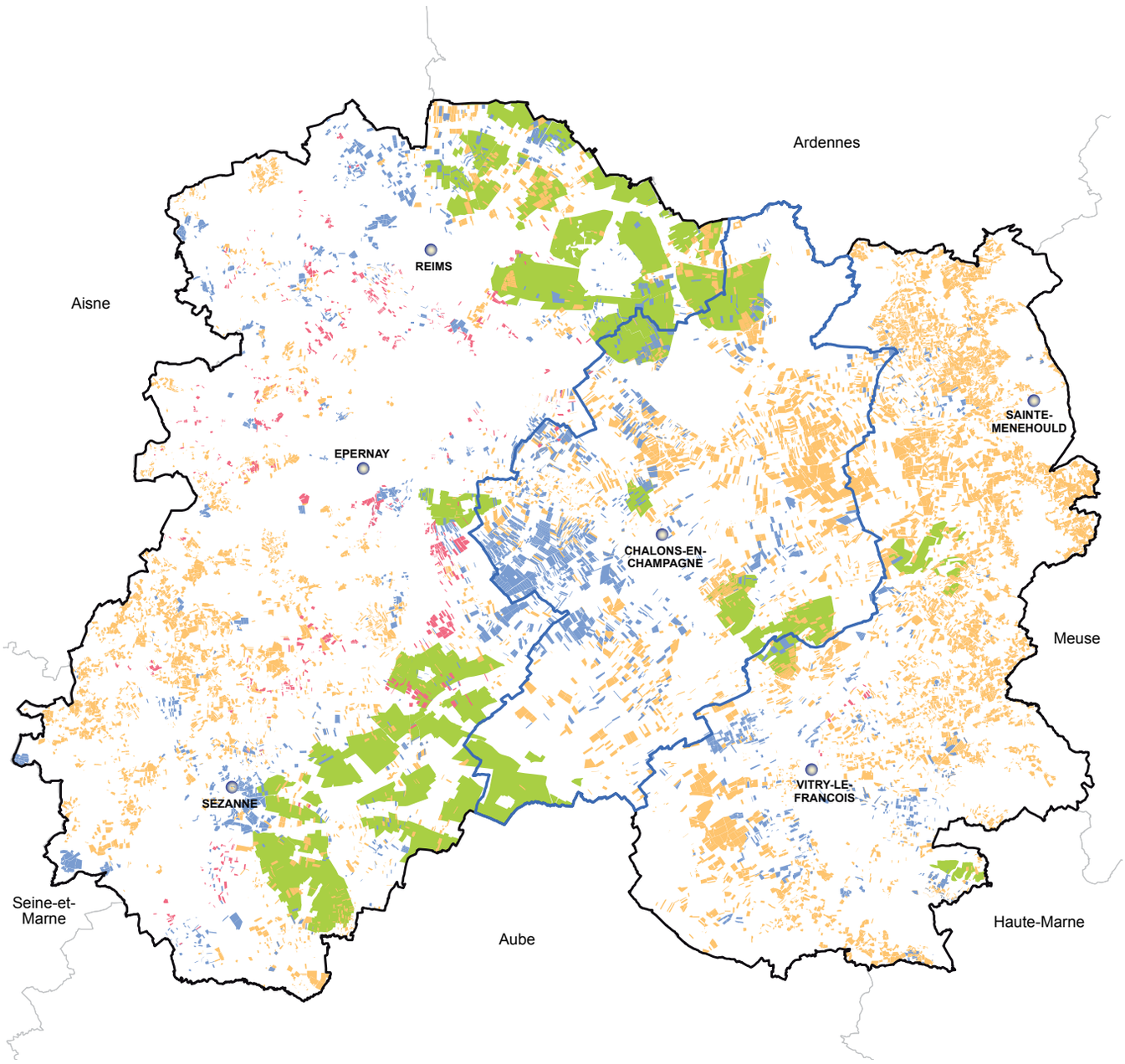

Provenance des produits épandus

- Effluents d'agro industries
- Effluents d'élevage
- Boues urbaines
- Effluents viticoles

Pays de Châlons-en-Champagne

0 10 20 km

N

Source : Chambre d'Agriculture de la Marne, 2008
Fond de carte : IGN BD-TOPO 2007
Conception : SIG-AUDC

Pays de Châlons en Champagne

L’épandage, une pratique observée sur une large part des terres agricoles

Pour constituer une réelle alternative aux pratiques d’incinération ou d’enfouissement des déchets, l’épandage doit être pratiqué dans des conditions techniques irréprochables, garantissant une certaine efficacité agronomique au niveau des sols (apports d’éléments fertilisants) et l’innocuité des produits issus des cultures vis-à-vis des utilisateurs et des consommateurs.

À l’exception des camps militaires de Mourmelon-le-Grand et de Suippes, les sols agricoles du Pays de Châlons-en-Champagne reçoivent des effluents provenant des stations d’épuration des eaux usées (boues urbaines), des industries agro-alimentaires et des élevages hors sol.

Ces pratiques sont strictement encadrées afin d’éviter un excédent d’azote ou de phosphore susceptible d’entraîner une pollution de l’eau et de préserver la structure des sols. Les préconisations d’épandage permettent ainsi une adaptation en termes de dosage, de fréquence et de période des apports. Certaines stations d’épuration, comme celle de la Communauté d’agglomération de Châlons-en-Champagne, ont choisi la filière de boues séchées produites sous forme de granulés, plus aisées à stocker et à employer.

36. Répartition des silos et leur aire de collecte

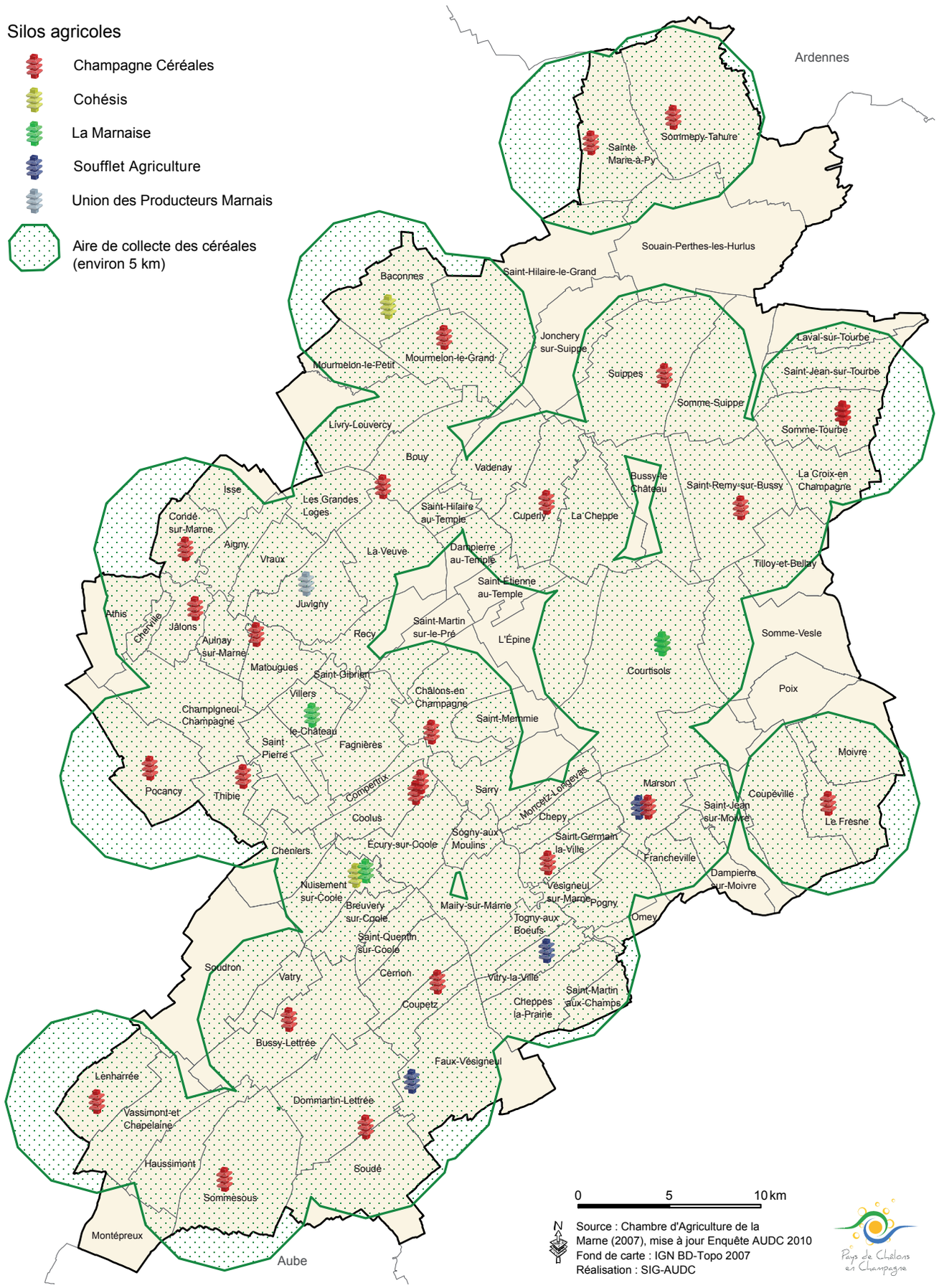

Une organisation dominée par le système coopératif

Dans le Département de la Marne, premier producteur de blé, d'orge et de pois protéagineux, la collecte céréalière est assurée à plus de 90 % par la coopération. Afin d'asseoir leur influence, les coopératives ont augmenté, durant les années 60-70, les capacités de stockage en construisant des silos de taille variable. Cette logique de rationalisation de l'espace explique la répartition des silos dont l'aire de collecte est comprise dans un rayon de 5 à 6 km.

La répartition des silos sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne traduit la dominance du système coopératif agricole. Deux coopératives céréalières sont particulièrement influentes sur le territoire :

- "Champagne Céréales", premier groupe céréalier supra-régional tourné vers l'international émanant de la fusion de neuf coopératives ;
- "La Marnaise", coopérative infra-départementale ancrée localement, investissant dans des débouchés plus réduits et diversifiés.

L'implantation de groupes privés non coopératifs, tel que Soufflet Agriculture, groupe agro-industriel spécialisé dans les filières orge et blé, est plus récente mais non négligeable.

Le Pays de Châlons-en-Champagne, qui présente déjà de forts atouts en termes d'accessibilité, doit cependant améliorer les conditions permettant d'augmenter la part de transport des céréales par voie ferrée et par voie d'eau.

La présence de nombreux silos sur le territoire soulève par ailleurs la question de la gestion des périmètres de protection résultant du classement des silos au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Silos à Condé-sur-Marne